

BUREAUX : RUE NAIN, 1. Roubaix, Tourcoing: Trois mois... 10 f. Six mois... 19 Us an... 37 L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

DIRECTEUR-GÉRANT : M. HEDOUX Le Nord de la France: Trois mois... 11 f. Six mois... 20 Us an... 34

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 5 JUILLET 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

A quelq. parti que l'on appartienne, il y aurait mauvaise grâce à ne point reconnaître la signification générale des élections du 2 juillet. Les départements qui ont pris part à cet acte important n'ont voulu prêter leur concours à aucune politique de renversement. Si les radicaux et les internationaux ont subi un échec significatif, à Paris et dans plusieurs circonscriptions, moins celle du Rhône, il est également vrai que ce sont les partisans du Statu quo qui ont triomphé presque partout. Tandis que la province donnait ainsi un encouragement significatif à la politique Thiers, Paris, délivré des jacobins et des internationaux fédérés, donnait sa préférence aux candidats de l'Union parisienne de la presse, et reléguait au second plan les idées présentées par les républicains colorés. De telle sorte, qu'au moment même où les départements nous laissent un pas en avant, notre capitale en faisait plusieurs en arrière. Cette singularité que le Journal des Débats met très-bien en lumière aujourd'hui, et qui doit encourager le pays et l'Assemblée à rester dans la voie des transactions, ne peut manquer d'être l'objet de l'attention la plus soutenue de tous les hommes politiques. Faut-il conclure du changement de front de Paris, que l'Assemblée renonce ou doive renoncer à la pensée de rester à Versailles? La majorité, jusqu'à présent, paraît loin d'adopter un pareil avis; le Siècle lui-même, malgré son vif désir de ramener nos représentants dans le voisinage de ses bureaux, constate que des faits nombreux prouvent la persistance de la volonté qui a triomphé à Bordeaux. D'après cette feuille, il est très vrai, que M. Louis Jourdan, qui appuie cette idée par une longue série d'arguments, donne à croire que les journaux avancés vont adopter ce thème pour exercer une sorte de pression sur le Pouvoir exécutif, mais il y a tout lieu de supposer que, jusqu'à nouvel ordre, du moins, la majorité restera inébranlable. Les journaux allemands poursuivent, à l'égard des ressources financières de la France, le système d'argumentation de la Gazette de l'Allemagne du Nord disant que M. de Bismarck aurait dû exiger de nous une indemnité de guerre bien supérieure à celle convenue dans le traité de paix. La Gazette de Spener publie, au sujet de notre emprunt, de nouvelles observations dont la portée politique est, au fond, la même, mais où l'on trouve des aveux qui ne sont point à notre préjudice.

LES ÉCHÉANCES

On sait que la loi sur les échéances devait être mise en vigueur dix jours après l'insertion au Journal officiel d'un avis annonçant la reprise du service des postes entre Paris et les départements. Or, le Journal officiel du 27 juin dernier, contenait dans sa partie non-officielle, une note portant que le service régulier de la poste avait recommencé. Avant-hier, M. le ministre de la Justice a déclaré à la tribune que cette note ne devait pas être considérée comme faisant courir le délai prescrit, par la loi, et que l'avis officiel ne serait publié dans la partie officielle du Journal officiel. Ces avis n'ont paru dimanche matin. Il est donc à prévoir que l'insertion des articles 1er et 2 de la loi du 26 avril 1871, le gouvernement décide que le service de la poste est repris entre Paris et les autres parties de la France. C'est donc à partir de dimanche que court le délai de dix jours, fixé par la loi sur les échéances. Mais il est probable que d'ici à dix jours l'Assemblée aura modifié cette loi, dont l'exécution présenterait des difficultés presque insurmontables. On assure même qu'un nouveau projet de loi sur les échéances doit être discuté dans la séance de mardi 4 juillet.

L'Internationale

M. Karl Marx, ancien secrétaire de M. de Bismarck, actuellement secrétaire au conseil général de l'Association internationale des travailleurs, a adressé la lettre suivante au Daily News en réponse au désaveu dont le manifeste du conseil a été l'objet de la part de quelques-uns de ses membres. Monsieur, Un comité qui se compose de plus de trente membres, ne saurait rédiger lui-même

ses propres documents. Il doit charger de cette tâche l'un ou l'autre de ses membres, se réservant le droit de rejeter le document ou tout au moins de l'amender. Le manifeste sur la guerre civile de France préparé par moi a été adopté à l'unanimité par le conseil de l'Internationale. Il est, par conséquent, l'expression officielle de ses vues. Cependant, quant aux accusations personnelles dirigées contre Jules Favre et C^o, le cas est tout autre. Sur ce point, la majeure partie du conseil s'en est rapporté à ma véracité. Telle est la véritable raison pour laquelle j'ai toléré qu'un autre membre du conseil, M. John Hales, dans sa réponse à M. Holyoke, me désignât comme l'auteur du manifeste. Je me regarde comme seul responsable pour toutes les accusations auxquelles cette affaire a donné lieu. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur. (KARL MARX.)

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES IMPÔTS NOUVEAUX

Pour bien comprendre notre situation financière, il convient de distinguer entre le déficit actuel et le déficit permanent; en d'autres termes, entre le déficit des exercices 1870 et 1871 et celui des années ultérieures. Au fond, ces déficits ont la même origine — on ne le sait que trop — mais la clarté veut qu'on les distingue, parce que la manière de les combler diffère essentiellement. En effet, le déficit actuel pourra être comblé par un expédient; le déficit permanent devra être couvert par des ressources permanentes, ou plutôt, il faudra prévenir le déficit permanent en créant des revenus nouveaux pour couvrir ces dépenses nouvelles. Nous allons faire connaître les procédés qu'on se propose d'employer pour ce double but. Commençons par le déficit actuel qui représente l'excédant des dépenses sur les recettes pendant les années 1870 et 1871, et rappelons les principaux éléments du calcul. Le déficit actuel s'élève à 1,631 millions, dont 645 millions à la charge de l'exercice 1870, et 986 à la charge de l'année courante. Le budget de 1870 avait prévu une dépense d'environ 1,807 millions, la guerre a causé une dépense supplémentaire de 1,663 millions, le total des sommes à couvrir est donc de 3,470 millions. Sur cette somme, 92 millions ayant été reportés à l'année suivante (c'est-à-dire celle dépense de 92 millions prévue pour 1870 ne devant être faite qu'en 1871), il reste une dépense réelle d'environ 3,378 millions. Pour couvrir ces 3,378 millions, on n'a pu réunir en 1870 que 2,733 millions. Le budget (ordinaire et extraordinaire) avait évalué les recettes à 1,801 millions; mais par l'effet de la guerre, on n'a réellement perçu que 1,526 millions. Puis l'emprunt Magne (800 millions), l'emprunt contracté à Londres par la délégation du gouvernement (210 millions), les contingents des départements pour la mobilisation de la garde nationale (130 millions), et la dotation de l'armée, ont fourni ensemble 1,207 millions. Ainsi, 1,526 millions de recettes budgétaires et 1,207 millions de ressources extraordinaires font un total de 2,733 millions; il manque donc 645 millions pour parfaire les 3,378 millions dépenses en 1870. Le déficit prévu pour 1871 est de 986 millions. De ce total, il faut mettre 158,800,000 fr. à la charge du budget ordinaire, et un peu plus de 827 millions à la charge du budget extraordinaire, qui renferme le budget de la guerre. N'oublions pas que l'année 1871 est en cours d'exercice, les dépenses aussi bien que les recettes peuvent dépasser les prévisions ou rester en deçà des limites budgétaires. Il n'est donc pas sans utilité d'indiquer, d'après le projet de loi, les évaluations qui aboutissent à ce chiffre de 158,800,000 fr. Les recettes prévues pour 1871 avaient été portées dans le budget primitif, voté en juillet 1870, à 1,860 millions et demi. Par suite de la guerre, les perceptions restèrent de 397,800,000 fr. au-dessous des prévisions; en revanche, les nouveaux impôts, dont nous aurons encore à parler, rapporteront, — croit-on, — 120 millions; le déficit sera réduit d'autant, et ne sera plus que de 277,800,000 fr. Le montant de ce déficit, délaqué de l'évaluation première, il reste, comme total des voies et moyens, une somme d'environ 1,582 millions et demi. Les dépenses ordinaires rectifiées s'élèvent à un peu plus de 1,741 millions, de sorte qu'elles dépassent les recettes de 158,800,000 fr.

Au budget extraordinaire, toutes réductions et annulations faites, nous constatons une dépense de 906 millions, dont nous n'avons qu'à défalquer 79 millions de recettes pour retrouver les 827,300,000 fr. qui, avec les 158,800,000 fr. du budget ordinaire, constituent le déficit total de 986 millions prévu pour 1871. Voyons maintenant comment on pourvoit au déficit des deux années 1870 et 1871 (645 + 986 = 1,631 millions). En premier lieu, par des ressources empruntées à la Banque, c'est-à-dire par une émission — déjà faite — de 1,330 millions de billets, ressource qui pourra éventuellement être élevée de 200 millions, soit en tout jusqu'à 1,530 millions. Pour un pays comme la France, une somme de 200 millions n'est pas bien considérable, mais nous n'aimons pas l'éventualité qui menace d'élever encore l'émission de billets sans contre-valeur. Cette éventualité pourrait bien nous pousser plus loin vers la pente du papier-monnaie et altérer nos habitudes d'économie qui nous permettent de supporter nos crises politiques sans être totalement ruinés. On ne thésaurise, en effet, que l'or et l'argent, jamais le billet de banque. Or, si l'habitude de thésauriser a, en temps ordinaire, l'inconvénient de soustraire à la circulation et de rendre inactifs des capitaux considérables dont le produit alimenterait au bien-être de la nation, elle offre, après une crise, des ressources inappréciables pour la reprise des affaires. Mais il est d'autres raisons encore pour qu'on se méfie contre l'accroissement des émissions sans contre-valeur, c'est qu'on glisse si facilement sur la pente du papier-monnaie, et il est si difficile de la remonter, qu'il vaut mieux s'imposer toutes sortes de sacrifices que de se laisser aller. Aussi ne sommes-nous nullement touchés des arguments donnés par M. Germain en faveur de l'autorisation qu'on accordait à la Banque de porter ses émissions à 3 milliards. Nous croyons que la limite de 2,400,000,000 suffira parfaitement. Pendant la guerre étrangère et l'insurrection de Paris, on puisait à la Banque sans rien verser; le vide devait nécessairement s'étendre; maintenant, au contraire, c'est le mouvement inverse qui va s'établir, les capitaux figés vont se liquéfier, et la circulation deviendra plus vive que jamais. C'est qu'il y a un excès de numéraire, puisque les nouveaux billets de Banque viennent augmenter les moyens de circulation, espèces et papier, déjà existants; et plus on a de fonds en caisse, plus on cherche à en tirer parti. D'un autre côté, qui connaît au juste le tempérament d'un pays relativement à la quantité de billets qu'il peut absorber sans dommage apparent? Qui sait au juste à partir de quel chiffre d'émission la dépréciation du billet commencera? Qui peut prévoir les crises commerciales, industrielles, monétaires qui doivent avoir pour effet d'affaiblir cette faculté d'absorption? Ne vaut-il pas mieux rester en deçà de la limite extrême, quand l'expérience des autres pays montre qu'il est si difficile de revenir sur ses pas? Du reste, l'abondance du billet de banque — même lorsqu'il reste au pair — c'est-à-dire lorsque 100 fr. en papier valent exactement 100 fr. en or, contribue à déprécier la valeur du numéraire. Le public ne voit pas que le prix de l'argent descend, il croit que le prix des denrées s'élève, et il prend ses mesures en conséquence. Si les traitements et les salaires suivent de près les fluctuations des prix, le mal ne serait pas grand, le rapport entre les recettes et les dépenses des particuliers resterait le même; mais il n'en est pas ainsi; l'élévation des prix produira nécessairement des souffrances, surtout lorsque de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances rendront les denrées plus rares sur le marché, et renforceront les tendances à la hausse. Quoiqu'il en soit, jusqu'à présent, les billets de banque tiennent bon, et le gouvernement n'a pas à regretter d'avoir emprunté 1,330 millions sous cette forme. Ces 1,330 millions, délaqués des 1,631 millions qui constituent le total du déficit, il reste à couvrir une somme de 301 millions.

Ces 301 millions seront couverts par l'excédant des ressources extraordinaires créées par l'emprunt des deux milliards, augmenté d'un nouvel emprunt

de 200 millions que le gouvernement se réserve de faire auprès de la Banque, en cas de besoin.

Ces ressources extraordinaires et leur emploi sont établis de la manière suivante par l'Exposé des motifs; Commençons par l'avoir:

Table with 2 columns: Description, Millions. Rows include: Produit net de l'emprunt (2.000), Sommes dues par l'Allemagne aux chemins de fer de l'Est (325), A-compte payé d'avance aux Allemands sur les fonds fournis par la Banque (125), Prêt facultatif consenti par la Banque (200), Total en millions de francs (2.650), Paiements à faire à l'Allemagne: Premier versement à opérer (500), Prix de la cession des chemins de fer de l'Est (325), Complément à présenter sur l'emprunt de 2 milliards (1.175), Ensemble (2.000).

En d'autres termes, l'Allemagne ayant déjà reçu 125 millions comptant, et 325 millions devant être délaqués en échange d'une partie du chemin de fer de l'Est, il ne reste plus, pour parfaire les 2 milliards, qu'à prendre 1,550 millions sur le produit net de l'emprunt, et le gouvernement peut retenir 450 millions pour d'autres emplois. Ces 450 millions, joints aux 200 millions éventuels de la Banque, font 650 millions qui couvriront les 301 millions dont nous avons parlé, et laisseront un surplus de 348 millions qui pourra, pense-t-on, être utilisé pour les besoins de l'année prochaine. L'année courante étant déjà à moitié écoulée, il est probable que l'imprévu ne dérangera pas trop sensiblement les combinaisons que nous venons d'exposer, en ce sens que le déficit des années 1870 et 1871 sera couvert; mais nous sommes moins optimistes relativement au surplus de 348 millions.

Il nous semble, en effet, qu'on a complètement oublié les indemnités promises aux habitants de la ville de Paris, et celles qu'on aura à donner aux départements qui ont souffert par l'invasion; on n'a parlé ni de la reconstruction de nos monuments, ni des travaux destinés à fermer nos frontières, ni de mainte autre dépense se rattachant à la réorganisation des services publics. Mais il ne s'agit, pour le moment, que de courir au plus pressé, et c'est par des expédients qu'on pourvoit aux nécessités urgentes. Comme expédients, les combinaisons proposées se justifient suffisamment. En est-il de même des mesures permanentes proposées par le gouvernement? Nous en doutons fort; en tout cas, nous aurons plus d'une objection à soumettre au lecteur. (Temps.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES

La question du délai de 6 mois accordé à l'exportation en France des produits des pays cédés à l'Allemagne est remise sur le tapis. Plusieurs industriels de l'Alsace et de la Lorraine ont demandé à ce sujet une audience à M. le ministre du Commerce. Ils seront reçus cette semaine par le secrétaire, M. Ozenne. On écrit de Paris que le maréchal MacMahon et M. le général Borel son chef d'état-major général ont quitté avant-hier, dans la soirée, le ministère des affaires étrangères où ils étaient installés avec leurs états-majors, pour aller s'installer à Versailles. On va prendre les dispositions nécessaires pour organiser à Satory, près de Versailles, un camp permanent qui remplacera le camp de Châlons et pourra contenir à l'époque des grandes manœuvres, deux corps d'armée. Ce camp sera ouvert aussitôt que le terrain, occupé maintenant par des baraques affectés aux prisonniers et par des dépôts de matériel, pourra être libre. S'il faut en croire la Liberté, le général Ladmiraull aurait donné, avant-hier, sa démission de commandant des forces militaires de Paris. La Liberté ajoute que l'honorable général aurait eu, depuis, une entrevue avec M. Thiers. Il est question, en ce moment, de modifier les examens d'admission à l'école navale de Brest, ainsi que les cours de cette école. On n'y pourrait plus rentrer avant seize ans accomplis, ni après dix-neuf ans. Les examens seraient beaucoup plus sévères et embrasseraient plus de connaissances. Un enseignement militaire nouveau ferait partie des cours, de façon que les officiers de marine pussent, du jour au lendemain, devenir d'excellents officiers de terre.

On s'entretient, dans le monde politique, d'un incident qui donne lieu aux interprétations les plus diverses: Le nouveau chargé d'affaires de Prusse à Paris n'aurait pas encore rendu les visites d'usage à tous ses collègues, bien qu'étant arrivé depuis plusieurs jours.

M. le vicomte de Lagueronnière vient de traiter aujourd'hui avec la Presse qui, désormais, recevra son impulsion politique et sera l'organe d'une politique nouvelle basée sur le principe de la liberté parlementaire et de la souveraineté nationale. Le premier numéro paraîtra jeudi.

Samedi, M. Poyer-Quartier a remis au comte de Valdersée, représentant prussien, la somme de 100 millions: comme à-compte sur l'indemnité de guerre. Cette somme était formée par trente-deux traites sur Berlin et soixante-trois traites sur Londres, bonifiées d'une somme de 400,000 fr. pour frais de négociation.

M. Léon Favre-Clavairoz, qui vient d'être nommé consul général à Trieste, est le frère de M. J. Favre, ministre des affaires étrangères. Il est, depuis 1848, dans la carrière consulaire. Après le 4 septembre, il fut nommé consul à Venise.

L'Avenir libéral met une sorte de joie féroce à additionner les âges des hommes d'Etat qui dirigent aujourd'hui la France. M. Thiers est né en 1797 à Marseille; M. Dufaure en 1798 à Saunoy; M. Jules Favre en 1807 à Lyon; M. Jules Simon est né en 1811 à Lorient; M. Poyer-Quartier en 1813 à Rouen; M. de Larcy en 1805 au Vigan; M. Pothuan en 1810; M. de Cissé en 1812; M. Victor Lefranc en 1809 à Garlin. Cela fait près de sept siècles pour neuf ministres; on ne l'appellera pas le ministère des jeunes.

Ajoutez que M. Thiers, outre son conseil officiel, a ses ministres officieux: M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui est né en 1804, et le supplée souvent; M. Mignet, né en 1796, M. le général Changarnier, qui est né de 1793, et M. Vitet qui est de 1802. Entre nous, il est bien heureux qu'il y ait encore de ces vieux; depuis le jeune M. Emile Ollivier jusqu'au jeune M. Rigault, en passant par MM. Gambetta, Laurier et Spuler, autres jeunes, il faut bien avouer que la jeunesse n'a pas brillé aux affaires depuis deux ans, et que cette expérience tant et si souvent demandée a, en somme, tourné contre elle.

L'empereur et l'impératrice du Brésil, aussitôt après leur arrivée en Angleterre, sont allés rendre visite au prince de Galles, à Malborough-House. Après cette visite, le prince et la princesse de Galles ont été rejoindre la reine d'Angleterre, qui vient de s'installer à Windsor avec la princesse Béatrix et le prince Léopold.

M. Drouin de Lhuys, après avoir passé quelques mois à Jersey, était allé en Normandie visiter des amis. Il vient d'arriver à Paris, où il est installé dans son hôtel de la rue François 1^{er}.

Le maire de Nîmes vient de prendre un arrêté qui interdit aux propriétaires ou industriels exploitant des cafés, tavernes, buvettes ou autres établissements analogues, d'y employer des femmes ou filles pour distribuer des consommations. L'ambassade chinoise actuellement à Paris éprouve, paraît-il, quelques difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Elle est chargée, on le sait, d'accorder à la France des réparations pour le massacre de nos compatriotes à Tien-Tsin. Or, l'envoyé du Céleste Empire consent bien à payer des dommages et intérêts, quel qu'en soit le chiffre; mais il se refuse obstinément à punir les fonctionnaires complices de ce crime: c'est cependant ce qu'exige, sans vouloir céder sur ce point, le ministre des affaires étrangères.